

Votre CA en bref

Bulletin d'info du Conseil d'administration

Séance ordinaire du 27 avril 2021

ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2021-2022

Le Conseil d'administration a établi¹ la structure administrative des établissements et des services du Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'année 2021-2022, et ce, à la suite de la recommandation de son Comité des ressources humaines et après les retours de consultations favorables des trois (3) associations² suivantes :

- a) Association québécoise des cadres scolaires;
- b) Association québécoise du personnel de direction des écoles;
- c) Regroupement des directions d'écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs;

LANCEMENT DE CONSULTATION SUR LA RELOCALISATION DES CLASSES SPÉCIALISÉES DU SECONDAIRE POUR 2022-2023

Le Conseil d'administration a lancé³ en consultation le projet de relocalisation des classes spécialisées de l'École secondaire De Rochebelle vers la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette pour l'année scolaire 2022-2023.

La période de consultation s'échelonne du 28 avril au 18 mai 2021, et ce, auprès des entités suivantes :

- a) Le Comité de parents;
- b) Le Conseil d'établissement de l'École secondaire De Rochebelle;
- c) Le Conseil d'établissement de la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette;
- d) Le Comité de participation des enseignants du Centre de services scolaire;

DÉTERMINATION DE LA TARIFICATION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil d'administration a déterminé sa tarification pour le transport scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 à la suite de la recommandation de son Comité de vérification, et ce, dans les dossiers suivants :

- Places excédentaires du transport exclusif à 179 \$ par élève ou à 308 \$ par famille⁴ ;
- Transport intégré : autorisation de la signature du contrat avec le Réseau de transport de la Capitale-Nationale (RTC) qui permettra d'offrir le transport gratuit sur semaine à notre clientèle

desservie par le RTC habitant à une distance de plus de deux (2) kilomètres de leur école de desserte, et ce, pour les élèves qui en feraient la demande⁵ ;

- Tarification pour le transport du midi à 411 \$ par élève ou à 719 \$ par famille⁶ ;

AUTORISATION DE LA VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN

Le Conseil d'administration a autorisé⁷ la vente à la Ville de Québec de trois (3) parcelles de terrains supplémentaires à la cession de terrains déjà réalisée précédemment en vue du réaménagement du boulevard Hochelaga pour son réseau de transport structurant, et ce, pour un montant de 125 000 \$ et autres considérations, payable comptant à la signature de l'acte de vente à intervenir, en sus des taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) applicables.

Ces trois parcelles sont situées le long du boulevard Hochelaga devant le Centre de formation professionnelle Marie-Rollet et de l'École secondaire De Rochebelle et sa valeur nominale est de 42 775 \$.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ESTIMATIF 2020-2021

La direction du Service des ressources financières et du transport scolaire a déposé une mise à jour budgétaire pour l'année 2020-2021 en date du mois d'avril 2021.

Prochaine séance du Conseil d'administration : 25 mai 2021

Pour nous joindre : 418 656-2121, poste 4241 ou secgen@csdecou.qc.ca

M^e Mélanie Charest, secrétaire générale
Directrice du Service du secrétariat général et des communications

¹ *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, article 451.

² *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*, RLRQ, c. I-13.3, a. 451, article 133.

³ Bid, note 1, articles 78, 192, 193, 236 et 244 ; *Entente locale enseignants – Centre de services scolaire des Découvreurs*, article 4-2.14.

⁴ Bid, note 1, articles 291 et 298 ; *Politique relative au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs, articles 3.1 et 4.7 ; *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*, articles 16.1 et 16.2.

⁵ Bid, note 1, articles 188, 291, 292, 293, 453 et 454 ; *Règlement sur le transport des élèves*, RLRQ c. I-13.3, r. 12, articles 7, 9, 10 et 13 ; *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*, articles 16.1 et 16.2.

⁶ Bid, note 4 dans le même ordre, articles 291, 292 et 293; articles 6 et 7; articles 16.1 et 16.2.

⁷ Bid, note 1, article 272 ; *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*, RLRQ c. I-13.3, r. 7, article 3 ; *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*, article 14.20.